

Formation SSCT Renouvellement de mandat 3 jours

Loi N°2021-1018 du 2 août 2021 – Art. L2315-18 du CT

Mise à jour 2025

9h à 12h30 –
13h30 à 17h



3 jours
21 heures

Taux d'accomplissement : 100%
Taux satisfaction : 100%



(Base 2024)

Présentation:

La formation SSCT, vise à permettre aux élus du CSE (titulaires et suppléants), en renouvellement de mandat, de se perfectionner en tant qu'acteurs de la santé sécurité au travail et de la prévention des risques. Cette formation développe leur capacité à repérer les risques professionnels et à savoir mener une analyse des conditions de travail, mais aussi de développer des propositions d'actions de prévention sur ces sujets. Grâce aux interventions d'une praticienne du droit du travail et des relations sociales, cette formation permet d'actualiser les connaissances en matière de Santé, sécurité et conditions de travail mais aussi de donner un aspect pratique via des exercices, des mises en situations et des échanges de pratiques..

Public:

Tout public concerné par les problématiques de SSCT (les membres élus du CSE, la direction d'entreprise, etc...) ayant déjà suivi une formation de 5 jours SSCT, n'ayant pas de CSSCT avec + ou - 300 salariés

Prérequis:

Avoir été membre élu du CSE (titulaire ou suppléant) au cours du dernier mandat.

- Formation obligatoire lors du renouvellement du mandat des membres du CSE : 3 jours + ou - 300 salariés
- Formation obligatoire lors du renouvellement du mandat des membres de la CSSCT: pour les établissements < 300 salariés

Objectifs:

A l'issue de cette formation, les stagiaires auront actualisé et approfondi leurs connaissances sur le cadre réglementaire en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail en entreprise.

Conditions tarifaires, modalités et délais d'accès:

- Pour vous inscrire à cette formation, faites une demande directement via la rubrique Contact disponible sur notre site internet.
- Le tarif de la formation vous sera communiqué après étude de votre besoin au moyen d'un devis personnalisé et sera suivi de la signature d'un contrat ou d'une convention de formation.
- Le délai d'accès moyen à la formation est de 15 jours pouvant varier selon le mode de financement et la disponibilité des intervenants.

Formatrice :



Mme **Christel PONTIE** s'appuie sur une expérience de plus de 20 ans en tant que juriste et conseiller RH en cabinet d'expertise comptable et dans une filiale RH dédiée. Dans le cadre de sa mission de conseil, elle a épaulé des dirigeants, des DRH et/ou des managers dans le suivi quotidien de la GRH.

Méthodes mobilisées :

La formation peut se tenir en présentiel ou à distance.

- En présentiel : dans les locaux du client ou dans le centre de formation (Albi, Castres, Graulhet)
- A distance : outil de visioconférence (Teams)

Support de formation projeté.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Présentation des concepts avant mise en pratique puis corrigés collectifs.

Remise de support de cours expliquant les différentes notions traitées lors de la formation.

Suivi et Evaluation :

- Questionnaire d'évaluation sur les objectifs en amont de la formation
- Questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Feuilles de présence signée par demi-journée
- Remise d'un Certificat de réalisation ou Attestation de fin de formation

Moyens pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Avant chaque partie, une évaluation préliminaire des compétences pour voir le niveau des participants sur le sujet, et définir les points qui doivent être approfondis.
- Une approche pédagogique pragmatique et concrète basée sur de nombreuses mises en situation
- Exercices de recherches d'information réglementaires et normatives (si possible les participants se muniront d'un ordinateur/tablette afin de faciliter la mise en place de ces mises en pratique)
- Exercices sur l'analyse des risques et l'analyse des accidents, plusieurs mises en situation sur les consultations obligatoires
- Analyse des documents propres à l'entreprise (les participants pourront librement apporter des exemples de documents propres à leur établissement : règlement intérieur, ordre du jour, PV, document unique...) Une visite terrain peut être organisée en intra
- Une documentation très complète est remise

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap et sera adaptée dans la mesure du possible. Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires. Nous laissons la possibilité à chaque stagiaire de nous faire part de leur(s) besoin(s) spécifiques avant l'inscription en formation.

Lorsque la formation se déroule en entreprise, l'employeur doit assurer l'accès à une salle adaptée et fournir les équipements nécessaires.

Assistance technique et pédagogique

Lorsque la formation se déroule à distance, le formateur s'assure au moment de la première séance que l'apprenant a la capacité de partager son écran et d'accéder aux ressources partagées. Le cas échéant, il adapte les outils de visio-conférence et de partage de documents.

En cas de difficultés d'ordre technique ou pédagogique, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact). Celui-ci s'engage à apporter une réponse sous 2 jours ouvrés.

Aléa, difficultés et réclamations

En cas d'aléas, de difficultés ou de réclamations, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact).

Contact



05.63.43.25.45



www.arheka.fr rubrique Contact

Programme

*Accueil des participants, recueil de leurs attentes et présentation du programme de formation
Positionnement des participants sur le sujet : questions, niveau de connaissance, leurs représentations*

Journée 1 – Animer le CSE en matière de Santé sécurité et conditions de travail

Introduction :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Présentation de la formatrice et des stagiaires, recueil des attentes.
- Présentation des documents légaux et Q/R
- Présentation de la plateforme digitale
- Présentation des aides (Supports, Formateurs, Pédagogie)
- Test de positionnement du/des stagiaire(s)

Définir l'obligation de sécurité de l'employeur et le rôle collaboratif du CSE:

- Mesurer la portée de l'obligation de Sécurité pesant sur l'employeur
- S'assurer du respect de l'obligation de sécurité de l'employeur par le CSE
- Approfondir l'analyse des informations et des documents de la SSCT
- S'investir dans les mesures de prévention
- Optimiser l'efficacité du CSE en s'appuyant sur les autres acteurs de la prévention
- Quiz

Optimiser les moyens d'actions de CSE pour aborder les questions de Santé, Sécurité et Conditions de Travail:

- Maîtriser la constitution et la composition du CSE en fonction de l'effectif
- Articuler le rôle de la commission santé, sécurité et conditions de travail et du CSE
- Participer efficacement aux réunions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Retour d'expérience et Quiz

Actionner le CSE sur les questions de Santé Sécurité et Conditions de Travail:

- Faire de l'information et de la consultation un réel levier de prévention
- Perfectionner votre capacité à porter les réclamations individuelles ou collectives à l'employeur
- Perfectionner la capacité de médiation et de négociation au service du dialogue social
- Cas Pratique
- Quiz

Journée 2 – Approfondir les compétences et mettre en œuvre les missions du CSE dans le cadre de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

Introduction

Approfondir l'analyse des informations et des documents de la SSCT:

- Approfondir l'analyse à travers les indicateurs de sinistralités de l'entreprise
- Examiner le DUERP et prendre la mesure du rôle du CSE en qualité de préventeur
- Approfondir l'examen du rapport annuel SSCT et du PAPRI Pact pour émettre des observations plus impactantes
- Examiner les autres documents obligatoires en matière de santé au travail et s'y appuyer efficacement
- Mise en situation : Approfondir l'analyse des risques dans le DUERP et émettre des observations plus impactantes en matière de prévention

Maîtriser le droit d'alerte du CSE:

- Revoir le cadre réglementaire de l'exercice du droit d'alerte par le CSE
- Connaître le rôle de l'employeur
- Respecter les limites du CSE en matière d'alerte
- Mise en situation : exercice du droit d'alerte et partage d'expérience

Optimiser le recours à un expert en matière de Santé et de Sécurité:

- Faire appel à l'expertise pour mieux comprendre les enjeux et mener des actions de prévention ciblées
- Définir la mission de l'expert
- Respecter les prérogatives liées à l'expertise

Participer activement aux enquêtes du CSE:

- Réviser le cadre légal des enquêtes du CSE
- Définir les éléments déclencheurs des enquêtes
- Identifier les acteurs chargés de l'enquête
- Suivre le déroulement de l'enquête
- Se perfectionner à la rédaction du rapport et suivre le résultat de l'enquête

Faire des visites d'inspection de réelles opportunités:

- Approfondir la connaissance du cadre légal des inspections des lieux de travail par le CSE
- Définir la fréquence, l'initiative, l'impact sur les crédits d'heures, la participation de l'employeur aux inspections
- Revoir et approfondir les points clefs du rapport d'inspection
- Cas pratique et quizz

Définir ce qu'est le délit d'entrave du CSE et les voies contentieuses:

- Rappeler ce qu'est le délit d'entrave au CSE
- Obtenir réparation des différentes formes de préjudices
- Définir les juridictions compétentes

Journée 3 – Approfondir la détection des dangers et les notions importantes en matière de SSCT

Introduction

Gérer le stress et les risques psychosociaux:

- Mieux identifier les situations de stress au travail
- Être plus efficace dans la détection des risques psychosociaux au travail
- Promouvoir la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail

Améliorer la prise en charge des situations de harcèlement

- Revoir les dispositions légales
- Identifier les pratiques de harcèlement moral et ses impacts sur la santé des salariés
- Perfectionner son écoute d'un salarié présumé victime de harcèlement
- Devenir plus efficace dans la gestion d'une situation de harcèlement
- Devenir plus efficace dans la prévention du harcèlement

Cas pratique

Se perfectionner dans la prévention des ADDICTIONS ET l'accompagnement des salariés en difficulté:

- Définir l'addiction
- Identifier les effets des différentes addictions en milieu de travail
- Renforcer la participation du CSE dans son rôle de préventeur face aux sujets émergents ou prioritaires

Améliorer la vigilance vis à vis des situations de souffrance au travail (inaptitude, burn-out) pour mieux les prévenir:

- Perfectionner la compréhension des signaux d'alerte
- Renforcer la position d'interlocuteur privilégié en tant que membre du CSE

Se perfectionner sur les notions d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour mieux conseiller et accompagner les salariés

- Revoir la définition légale d'un accident du travail
- Revoir les situations qui peuvent entrer dans la qualification d'accident de trajet
- Approfondir les connaissances en matière de reconnaissance de maladie professionnelle
- Se perfectionner dans la maîtrise des formalités à respecter
- Se perfectionner en qualité d'élus CSE sur son rôle en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles
- Se perfectionner dans l'étude et la prévention des causes d'accidents

Développer de nouvelles mesures en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVT) pour tenir compte des sujets émergents ou prioritaires:

- Diversifier les actions possibles en faveur de la QVCT
- Distinguer la QVCT de la prévention des risques psychosociaux
- Participer efficacement à l'amélioration de la QVCT et comment l'évaluer
- Approfondir la démarche QVCT en prenant en compte des enjeux fondamentaux (l'équilibre vie privée/vie pro, le droit à la déconnexion, le télétravail, la mobilité, les conditions climatiques, l'impact environnemental de l'activité professionnelle)
- Exercice pratique

Cas pratique et Quiz

QCM FINAL